

Saint Julien en Genevois, le 8 juillet 2022

Chers Parents,

Si vous souhaitez une carte de sortie pour l'année scolaire 2022 - 2023, veuillez remettre, obligatoirement s'il vous plaît, dans une enveloppe adressée au Secrétariat-Accueil :

- Le coupon ci-dessous dûment complété
- Rédiger un courrier sur papier libre autorisant votre enfant à sortir seul de l'école ou bien à se rendre en maternelle pour récupérer son frère ou sa sœur **en précisant la classe de l'enfant, les jours et les heures**
- Fournir une photo

La carte est fournie par l'établissement. En cas de perte, votre enfant devra apporter 1 € pour en refaire une.

Cordialement.

Guy Métral  
Chef d'établissement du Premier Degré



---

Je soussigné.....  
parent de..... en classe de.....

Demande une carte de sortie :

- Bleue : l'enfant sort seul à 16h30 et quitte l'enceinte de l'école
- Verte : l'enfant sort seul à 11h30 et à 16h30 et quitte l'enceinte de l'école
- Rose: l'enfant reste à l'étude et sort seul à 17h25 ou 18h00 puis quitte l'enceinte de l'école
- Orange : l'enfant est autorisé à aller en maternelle pour récupérer son frère ou sa sœur
- Jaune : permettant à l'adulte de rentrer dans la cour pour récupérer son ou ses enfant(s)

**IMPORTANT :**

- Pour les familles ayant déjà eu la carte jaune durant l'année scolaire 2021-2022, elles la conservent et n'en font pas la demande pour l'année scolaire 2022-2023.
- Pour les nouvelles familles seules deux cartes seront remises sur demande.

**Possibilité de prendre en photo sur un portable cette carte jaune pour toute autre personne ayant le droit de venir récupérer l'enfant.**